

## PRÉFACE

## SUR L'ÉPIÔTRE CATHOLIQUE DE SAINT JACQUES.

1. De l'auteur de cette Épître. — 2. Du lieu et du temps où elle a été composée. — 3. De l'objet de cette Épître. — 4. Son analyse. — 5. De son authenticité et de sa canonicité.

4. Saint Jacques le Majeur ne peut être l'auteur de cette Épître. Il fut victime de la persécution d'Hérode Agrippa, l'an 42, et cette Épître est d'une date postérieure. Elle est adressée aux Juifs dispersés dans tout l'univers, ce qui suppose que l'Évangile avait déjà fait de grands progrès dans le monde, et elle a pour but de réprimer l'abus que les hérétiques faisaient des Épîtres de saint Paul aux Romains et aux Galates, qui ont été écrites elles-mêmes longtemps après la mort de saint Jacques le Majeur.

Quelques Pères de l'Église et plusieurs écrivains ecclésiastiques ont distingué deux autres saint Jacques; l'un fils d'Alphée, qui aurait été du nombre des douze apôtres; l'autre, frère du Seigneur, qui aurait été évêque de Jérusalem. Mais nous croyons que ces deux personnages n'en font qu'un. L'apôtre saint Jacques, dit le Mineur, était, d'après saint Matthieu, le frère ou le parent du Seigneur (xiii, 55). C'est aussi le titre que donne saint Paul à l'apôtre saint Jacques, dont il parle dans son Épître aux Galates (i, 19). Si l'apôtre avait été différent de l'évêque de Jérusalem, saint Luc, au titre des Actes, aurait dû les distinguer, et il suppose au contraire que les deux dénominations se rapportent au même personnage.

Ce sentiment renouvelé par les continuateurs de Bollandus, n'a jamais été qu'une opinion personnelle, en opposition avec l'ensemble de la tradition, qui a toujours cru que l'apôtre et l'évêque ne faisaient qu'un. C'est ce que l'Église romaine reconnaît. Dans son office de saint Jacques et dans son Martyrologe, elle enseigne que celui qui est appelé frère du Seigneur, qui a écrit une épître canonique, et qui fut ordonné évêque de Jérusalem, est un des apôtres que Notre Seigneur choisit, étant encore sur la terre, pour composer son collège, et qu'il est le même que saint Jacques, fils d'Alphée ou de Cleophas.

Ainsi, pour toutes ces raisons, nous n'hésitons pas à regarder saint Jacques le Mineur, le premier évêque de Jérusalem, comme l'auteur de cette Épître.

2. Après la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, saint Pierre établit saint Jacques évêque de Jérusalem. Ce choix donna à cet apôtre une grande influence, qui ne fit qu'accroître sa sainteté, à laquelle tous les auteurs ecclésiastiques rendent témoignage. Saint Pierre, délivré par un ange de la prison d'Hérode, lui en fit donner avis aussitôt, et dans le concile de Jérusalem, ce fut lui qui opina immédiatement après le chef des Apôtres. Saint Paul joint son nom à ceux de saint Pierre et de saint Jean dans son Épître aux Galates, et il les appelle les trois colonnes de l'Église.

Ananias, fils du grand-prêtre Anne, qui était un homme turbulent et cruel, et de la secte des sadducéens, fut jaloux des succès de saint Jacques et de la

considération universelle dont il jouissait. Il profita de l'intervalle qui s'écoula entre la mort du procureateur Festus et l'arrivée de son successeur Albin, pour obtenir du sanhédrin qu'il le condamnât à mort. Le saint Apôtre fut martyrisé le jour de Pâques, le 40 avril de l'an 64 de Jésus-Christ.

Comme il resta toujours à Jérusalem et qu'il ne fit pas de mission dans d'autres contrées, à l'exemple de saint Pierre et de saint Paul et des autres Apôtres, il est certain qu'il composa son Épître dans cette ville. Les allusions qu'on y rencontre particulièrement à ce que saint Paul a dit de la justification par la foi sans les œuvres, provient qu'elle est postérieure aux Épîtres où le grand Apôtre traite cette question.

L'Épître aux Galates étant de l'an 56 et l'Épître aux Romains de l'an 57, il est manifeste que saint Jacques a écrit son Épître dans les dernières années de sa vie. Sans pouvoir donner une date précise, nous dirons qu'elle est de l'an 58 à l'an 64.

3. Dans cette Épître, la morale n'est pas séparée du dogme, comme dans la plupart des Épîtres de saint Paul. Saint Jacques ne s'astreint pas à une marche aussi méthodique que l'Apôtre des nations. Il procède par maximes plutôt que par raisonnements. Sa méthode est moins grecque qu'orientale. Sans chercher à lier ses pensées pour en faire une thèse unique, il adresse aux fidèles toutes les instructions qu'exigeaient les circonstances dans lesquelles ils se trouvaient, et il tient seulement à mettre en relief chacun de ses avis, et en former autant de petits tableaux aussi frappants par l'originalité de la conception que par la vivacité de la couleur.

Ainsi les fidèles de Jérusalem étaient pauvres, et il importait d'encourager celui qui était dans la misère et de détourner le riche sans entrailles qui n'avait de compassion pour personne. Les Juifs étaient persécutés et la persécution ne pouvait que s'accroître, et il fallait les soutenir au milieu de ces épreuves. Des abus s'étaient glissés dans les assemblées des fidèles et il était nécessaire de les réprimer. La pureté de l'enseignement était en péril, par suite des erreurs que les novateurs répandaient sur la justification par la foi sans les œuvres. Saint Jacques voit partout le germe du mal se montrer, et en quelques mots, dans son Épître, il étouffe ces germes, et il traite tout à la fois du dogme et de la morale, suivant que ces questions se présentent.

4. L'adresse son Épître aux Juifs dispersés dans le monde entier, et c'est ce qui a fait croire à quelques commentateurs qu'on lui avait donné pour ce motif le nom d'Épître catholique.

Elle est divisée en cinq chapitres.

L'apôtre commence par fortifier les fidèles contre les épreuves qui leur arrivent du côté des persécutions et de la misère. Il leur montre le parti avantageux qu'ils peuvent tirer de leurs souffrances. A cette occasion, il résout la question de l'origine du bien et du mal moral, que la philosophie ancienne avait si embrouillée, et il termine son premier chapitre par des avis touchant l'ordre qu'on doit observer dans les assemblées et le fruit qu'on doit en tirer (ch. ij).

Depuis le commencement du chapitre ii jusqu'au verset 7 du chapitre v, il corrige, dit la Bible de Venise, les abus et les erreurs qui avaient commencé à se glisser dans l'Église et qu'il prévoyait devoir y augmenter dans la suite des temps. Il les réduit à quatre principaux. Le premier est l'acceptation des personnes entre les fidèles, et il est probable que c'est ici une espèce de parabole, sous le voile de laquelle l'apôtre attaque principalement la simonie ou l'acceptation des personnes dans le choix des ministres de l'Église. Le second abus est l'erreur de ceux qui prétendent que la foi seule, à l'exclusion de la charité et des bonnes œuvres, suffisait pour la justification et le salut. Le troisième est le schisme de la doctrine, soit qu'il rompe aussi la communion extérieure, soit qu'il la garde encore. Le quatrième est le dérèglement des mœurs dans lequel il distingue l'amour des richesses, l'amour des plaisirs sensuels, le vice de la détraction, l'infidélité à l'égard de la Providence, le mauvais usage des richesses.

Enfin, depuis le verset 7 du chapitre v jusqu'à la fin, il console et instruit les fidèles persécutés; il les porte à la patience par diverses considérations; il leur donne divers avis, ou plutôt diverses règles de conduite par rapport aux différentes conditions sociales où ils se trouvent.

D'après cette analyse, on voit l'importance de cette Epître au point de vue dogmatique et moral. Elle confirme la doctrine de saint Paul tout en l'éclaircissant relativement à la justification par la foi sans les œuvres. Comme ce grand Apôtre, saint Jacques rappelle aux chrétiens tous leurs devoirs et les exhorte à les remplir. Sa morale rappelle souvent celle de saint Matthieu dont, suivant l'auteur de la Synopse dite de saint Athanase, il aurait traduit l'Évangile de l'Hébreu en grec. Il est le seul des écrivains sacrés qui parle expressément de l'Extrême-Onction, et mille part on ne trouve de textes plus décisifs sur l'efficacité de la prière, sur le mérite des bonnes œuvres et l'admissibilité de la grâce.

5. L'authenticité de cette Epître n'a pas été admise dès le commencement, par suite de la confusion qu'il y eut entre les divers personnages qui portèrent le même nom. En établissant que saint Jacques le Mineur, évêque de Jérusalem, est bien l'auteur de cette Epître, nous avons résolu cette première question.

Par là même qu'on a douté de l'authenticité de cette Epître, on a dû douter de sa canonicité. Cependant les doutes n'ont pas été aussi graves et aussi persistants que relativement à l'Épître aux Hébreux. A partir du IV<sup>e</sup> siècle ils cessent, et cette Epître figure partout au nombre de nos livres saints.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Luther l'attaqua précisément parce qu'elle condamnait sa doctrine de la justification sans les œuvres. Il n'opposa aucune preuve historique au témoignage ancien de la tradition. Il s'en rapporta simplement à son appréciation personnelle. Les centuriateurs de Magdebourg et les docteurs luthériens le soulèvent, et sa thèse est encore aujourd'hui défendue par les rationalistes allemands, Wetsstein, de Wette, Baur. Mais au XVII<sup>e</sup> siècle, Calvin fut d'un avis différent de Luther, et aujourd'hui, en Allemagne, il y a beaucoup d'auteurs protestants, comme Mayer, Huther et Lange, qui sont pour la doctrine de l'Église catholique.

Cette Epître a d'ailleurs fait partie de toutes les Bibles les plus anciennes, de la version syriaque et de l'ancienne italique. Le pape saint Clément, saint Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Athénagore, Origène, tous les auteurs du I<sup>er</sup> et du II<sup>e</sup> siècle y ont fait allusion et en ont cité des passages.

Elle se trouve dans les catalogues des saintes Ecritures, dans ceux de saint Athanase, des conciles de Laodicée, des trois conciles de Carthage, dans celui de saint Grégoire de Nazianze et dans ceux des papes Innocent I<sup>er</sup> et Gélase, de sorte que sur ce point comme sur tous les autres, le concile de Trente n'a fait que promulguer dans ses décrets un sentiment unanimement reconnu par l'Église d'Orient et par celle d'Occident.

## ÉPÎTRE CATHOLIQUE DE S. JACQUES.

## CHAPITRE PREMIER.

De l'utilité des épreuves. De l'origine du bien et du mal. Ecouter volontiers, parler peu. Assister les affligés. Fuir l'esprit du monde.

1. *Jacobus, Dei et Domini nostri Jesu Christi servus, duodecim tribulus, que sunt in dispersione, saltem.*  
2. *Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationibus variis incidertis.*  
3. *a Scientes quod probatio fidei vestre patientiam operatur. [a Rom. 5. 3.]*

4. *Patientia autem opus perfectum habet, ut sitis perfecti et integri, in nullo deficientes.*

5. *Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter, et non impropriet; et dabitur ei.*

1. Jacques, serviteur de Dieu et de Notre Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus qui sont dispersées.

2. Mes frères, considérez comme le sujet d'une extrême joie les diverses afflictions qui vous arrivent,

3. Sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience.

4. Or la patience doit être parfaite dans ses œuvres, afin que vous soyez parfaits et accomplis en toute manière, et qu'il ne vous manque rien.

5. Ainsi, si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement sans reprocher ses dons; et la sagesse lui sera donnée :

CAP. I. — 1. *Jacobus Dei*. Ce chapitre, d'après le P. Mauduit, se divise en trois parties, et contient trois instructions importantes : 1<sup>o</sup> La première se rapporte au bon usage que l'on peut faire des souffrances (1-12). 2<sup>o</sup> La deuxième se rapporte à l'origine du bien et du mal, question que les philosophes ont beaucoup embrouillé (13-18). 3<sup>o</sup> La troisième a pour objet l'ordre qu'on doit observer dans les assemblées religieuses pour en tirer profit (19-27).

2. *In tentationibus variis*. Saint Jacques fait allusion à toutes les persécutions et à toutes les contrariétés extérieures qui affligèrent les Juifs à cette époque. Il veut qu'ils s'en réjoignent, parce que ces épreuves leur permettaient comme il le dit plus loin, de pratiquer les plus grandes vertus, en les rendant semblables à Jésus-Christ.

3. *Opus perfectum habet*. Pour cela, dit le P. de Carrières, elle doit être accompagnée de fermeté, de persévérance, de charité, et de toutes les autres vertus chrétiennes.

5. *Indiget sapientia*. Il s'agit ici de la sagesse, qui nous fait considérer les souffrances de cette vie comme une source de mérites, et qui nous les fait accepter avec joie, quand il plaît à Dieu de nous les envoyer.

CAP. I. — 1. *Jacobus*. Filius Alphaï ex Maria Cleopha, Matt. 27, 56, que, ut aliqui volunt, soror fuit beatissime Virginis. Primus fuit Jerosolymorum episcopus. — *Duodecim tribulus, quæ sunt in dispersione*. Judæis quibuslibet, qui prognati sunt ex duodecim tribubus, et dispersi sunt inter gentes per varia regna. Apparet ex omnibus tribubus aliquos fuisse ad Christum conversos.

2. *Omne gaudium*. Perfectum, plenum gaudium. — *Cum in tentationibus variis incidertis*. In variis tribulationibus. Hujus paradoxî rationem subdit versiculo sequenti.

3. *Probatio fidei vestre*. Quod latinus dixit *probatio*, in greco est, δοκιμαζή id est, examinatio, persecutio, probatio, exploratio, que scilicet persecutor, examinat, probat, explorat hominis animum, fidem et virtutem. Hæc autem *probatio* est tribulatio. — *Patientiam operatur*. Præbet materiam et occasionem patientiæ, illam etiã ostendit, si adiat; nam ut ait ille.

*Quæ laet, inque bonis cessat non cognita rebus, Apparet virtus, arguiturque malis.*

4. *Patientia autem opus perfectum habet*. Nam, ut ait Beda hic : *Cujus patientia vincit non potest, illa perfectæ esse probatur*. In greco est *tyrho, habent*, juxta quam locutionem videtur Apostolus requirere altissimum et perfectissimum hujus virtutis gradum, scilicet gaudium et alacritatem in perferendo, quod etiã prius non docuerat Christus, Matth., 5, 12 : *Gaudete et exultate, etc.*

5. *Si quis... indiget sapientia*. Intelligit sapientiam proutem, et ad salutem vel necessariam vel utilium. — *Postulet a Deo*. Nam, ut dicitur Ecclesiastici 1, 2 : *Omnis sapientia a Domino Deo est*. — *Qui dat omnibus affluenter*. In greco est, *ἀπλως, simpliciter*; qua voce recte simpliciter, que in dando esse solet, vini et effectum expressit, ut beneficentia maligna et restricta non sit, sed abundanter largiatur. Sic monet D. Paulus ad Romanos, 12, 8 : *Qui est restricta in simplicitate*. — *Et non impropriet*. Non enim solet Deus patientibus approbare viros, nequam, importunitatem, nimis crebras petitiones, ut plerique divites pauperibus solent. — *Et dabitur ei*. Si expeditio illi fuerit, et si adferat debite potentî conditiones.